



DÉLIBÉRATION N° 46/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Budget Communal 2025 –

Ouverture d'une ligne de trésorerie
auprès de la Caisse d'Epargne et de
Prévoyance d'Auvergne et du
Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.

M. Yannick ALCACER par M. Halim YALCIN.

M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.

Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.

Etait absent : M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée qu'afin de pouvoir mobiliser à tout moment et très rapidement des fonds pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement d'opérations d'investissement en cours de réalisation et, notamment, pour lesquelles le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la Commune de Volvic souhaite souscrire auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit nommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet notamment à l'emprunteur de solliciter des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

Pour faire suite à la consultation de trois organismes bancaires, la proposition établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin a été retenue selon les conditions prévues au contrat, et qui sont décrites ci-après :

- Type de ligne de trésorerie : Ligne de trésorerie interactive
- Montant : 500 000 € utilisables par tirages et remboursements successifs
- Durée maximum : 12 mois à compter de la date de signature
- Taux d'intérêt applicable : Tirage indexé sur €STR
- Marge : 0,59 %
- Pas de frais de dossier
- Commission d'engagement : 500 €
- Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et de l'encours moyen des tirages

Les tirages, remboursements et paiements des intérêts et commissions sont réalisés par débit et crédit d'office.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin d'un montant de 500 000 € dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par le contrat ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

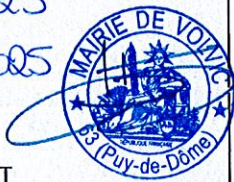
Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 18/04/2025

Publié ou notifié

le : 18/04/2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

